



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Vayéra

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

🥂 1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

🎁 1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 18, verset 5

Après avoir couru vers les trois hommes qu'il a aperçu au loin, Avraham Avinou a essayé de les convaincre d'accepter son hospitalité, en disant notamment : "Je prendrai un morceau de pain, vous réconforterez votre cœur et vous passerez".

Nos Sages racontent dans la Guemara qu'un sénateur romain, Turnus Rufus, s'est permis de critiquer la Mitsva de Brit-Mila, en disant à Rabbi Akiva : "Si D.ieu a créé l'homme avec le prépuce, de quel droit les Juifs se permettent-ils de le couper ? Prétendent-ils améliorer la création de D.ieu ?"

Rabbi Akiva a répondu : "Vous voyez bien que nous ne profitons pleinement du blé et de l'orge qu'Hachem a créé qu'après les avoir transformés. Ce n'est qu'une fois qu'ils ont été moulus et pétris avec de l'eau (pour en faire une pâte qui va être cuite) qu'ils deviennent un pain délicieux. Telle est la volonté d'Hachem. De même, **Hachem a laissé à l'homme le soin de terminer sa création** en enlevant le prépuce."

Cette introduction nous permet de comprendre ce qu'Avraham a dit

Suite en page 2



PARACHA SUITE

à ses invités.

Cela s'est passé le troisième jour après sa Brit-Mila. Et Avraham, bien que très heureux de recevoir des invités, **avait peur que ceux-ci le critiquent au sujet de cette Mitsva**. C'est pourquoi il leur dit : "Je prendrai un morceau de pain, vous réconforterez votre cœur".

Par ces mots, il sous-entend que ce n'est qu'en mangeant

le blé de cette manière que l'homme est vraiment rassasié, et son cœur apaisé. Pas en mangeant des grains de blé grillés. Ce n'est que lorsque l'homme a opéré toutes ces transformations que **le blé procure vraiment les bienfaits qu'il contient**.

Une fois que les invités d'Avraham auront mangé ce pain, ils ne critiqueront plus la Brit-Mila. Et ils "**passeront**", c'est-à-dire "**ils changeront d'idée**". Ils ne penseront plus que l'homme doit laisser telle quelle la création d'Hachem.

Et effectivement, les invités d'Avraham lui ont dit : "Ainsi tu feras, comme tu as parlé". Par ces mots, ils ont exprimé leur adhésion totale à ce qu'Avraham a fait.

Choul'han Aroukh, chapitre 134, Halakha 2

HALAKHA



Avant la lecture de la Torah pour les Séfaradim, ou après la lecture de la Torah pour les Achkénazim, on a l'habitude de faire la Hagbaha, c'est-à-dire de soulever le Séfer Torah.

A ce sujet, le Choul'han Aroukh dit : "Il montre l'écriture du Séfer Torah à la communauté présente dans la synagogue. Il se tourne vers ceux qui se trouvent à sa droite, puis vers ceux qui se trouvent à sa gauche. Il montre ensuite l'écriture à ceux qui se trouvent devant lui, puis à ceux qui se trouvent derrière lui. **Car c'est une Mitsva, pour tous les hommes et toutes les femmes, de voir ces écritures**, de se prosterner et de dire : "Et ceci est la Torah que Moché a mis devant les Bné Israël etc..."

Le Michna Beroura précise qu'il faut ouvrir largement le Séfer Torah pour montrer l'écriture. Le minimum est de l'ouvrir sur trois colonnes, mais le Michna Beroura conclut en disant : "Il me semble que tout dépend de la force de celui qui soulève le Séfer Torah : plus il est fort et plus, s'il peut ouvrir largement le Séfer Torah en montrant de nombreuses colonnes, il est souhaitable qu'il le fasse".

? Si quelqu'un se trouve à l'extérieur de la synagogue au moment où on s'apprête à faire la Hagbaha, et qu'il

entend qu'on s'apprête à la faire, doit-il rentrer à la synagogue pour assister à la Hagbaha ?

Oui. C'est une Mitsva d'être à la synagogue lorsqu'on sort le Séfer Torah, lorsqu'on le montre et lorsqu'on le rentre. Car plus il y a de monde dans la synagogue, **plus la splendeur d'Hachem est grande**.

? Faut-il s'approcher à une certaine distance du Séfer Torah lorsqu'on le montre à l'assemblée ?

Oui. Il est bon d'être suffisamment proche du Séfer Torah pour pouvoir en lire les écritures. Les Mékoubalim (kabbalistes) expliquent que cela **attire sur nous une très grande lumière**.

? Quand faut-il clamer le Passouk : "Et ceci est la Torah que Moché a mis devant les Bné Israël..." ?

Le Michna Beroura dit qu'il ne faut pas dire cela lorsqu'on voit le parchemin de dos, **mais lorsqu'on en voit les lettres**.



MICHNA

La Michna précédente a parlé de la saison des deuxièmes pluies, qui commence le 23 'Hechvan (comme expliqué la semaine dernière). La Michna d'aujourd'hui nous dit : "De même, celui qui loue un appartement à son prochain jusqu'à la saison des pluies, jusqu'à la deuxième pluie".

Il s'agit d'une personne qui a loué un appartement jusqu'à la saison des pluies (sans plus de précisions dans le contrat). La Michna nous apprend que cela correspond à la saison des deuxièmes pluies. Par conséquent, dès que ces pluies arrivent, le locataire devra quitter l'appartement.

Dans la Guemara Nédarim, il y a une discussion sur la date à laquelle le locataire devra quitter l'appartement :

- d'après certains, c'est dès que la saison des deuxièmes pluies arrive, c'est-à-dire le 23 'Hechvan ;
- d'après d'autres, c'est dès que les deuxièmes pluies tombent réellement.

La Michna continue : "Celui qui a fait le vœu de ne pas profiter de son ami jusqu'à la saison des pluies, jusqu'à ce que tombent les deuxièmes pluies".

Là aussi, il s'agit d'une personne qui pour une certaine raison (exemple : elle était énervée) a fait le vœu de ne pas profiter d'une (ou plusieurs) personne(s). La Michna nous apprend que son vœu prendra fin à la période des deuxièmes pluies.

Elle continue en parlant d'une troisième situation : "Jusqu'à quand les pauvres ont-ils le droit de rentrer dans les champs ? Jusqu'à ce que tombent les deuxièmes pluies." Chaque année, à part l'année de Chemita, **les pauvres ont le droit d'entrer dans les champs pour récupérer ce que la Torah leur laisse** :

- le **Léket** (les épis qui sont tombés, et que les pauvres peuvent ramasser) ;

- la **Chikh'ha** (les épis que le propriétaire a oublié de mettre sur sa charrette, et que les pauvres peuvent prendre pour eux) ;

- la **Péa** (le coin du champ que le propriétaire ne peut pas moissonner, et que les pauvres viennent moissonner).

Ils ont le droit d'y entrer jusqu'à la saison des deuxièmes pluies. Pendant la Chemita, et même après elle jusqu'à la saison des deuxièmes pluies, les pauvres ont le droit de circuler dans les champs et d'y ramasser ce qui y a poussé. Mais une fois que les deuxièmes pluies sont tombées, ils n'ont plus le droit de faire cela, même s'il reste dans les champs des choses à ramasser. Parce que cela abîme le champ.

La Michna continue : "A partir de quand peut-on profiter de la paille et du foin de la Chemita ? Dès que tombent les deuxièmes pluies." La paille et le foin servent de nourriture aux animaux. Tant que les deuxièmes pluies ne sont pas tombées, on ne peut donc, en aucun cas, les utiliser pour autre chose que pour nourrir.

Par contre, **dès que les deuxièmes pluies tombent dans les champs** :

- la paille et le foin qui s'y trouvent pourrissent complètement ;
- il n'y a plus de quoi nourrir les animaux sauvages ;
- la **Kédoucha de la Chemita se retire** ;
- et la paille et le foin qu'on a à la maison peuvent être utilisés pour un usage autre que l'alimentation (exemples : comme combustible, ou pour fabriquer du ciment).

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "Celui qui va avec les sages deviendra sage, et celui qui fréquente les sots terminera mal".

Il est évident que celui qui fait tout pour essayer d'être en compagnie des sages apprend petit à petit de leur comportement et de leur sagesse, et il commence lui-même à se comporter avec sagesse et réflexion.

Par contre, celui qui se lie d'amitié avec les sots finit par être brisé. Car il n'apprend d'eux aucune sagesse. Au contraire ! Il apprend à courir derrière la recherche des plaisirs, et ils ne lui enseignent que bêtises et futilités. Remarquons que, dans ce Passouk, le roi Chlomo a dit "celui **qui va** chez les sages" et "celui **qui fréquente** les sots".

Car il n'est pas facile, du moins au début, de fréquenter les sages. Au début, on ne peut **qu'aller à leur rencontre**, les approcher petit à petit, jusqu'à arriver à les fréquenter. Par

contre, pour les gens sots, il n'est pas difficile de se faire accepter parmi eux ; et dès le début, on arrive donc à les fréquenter.

Le Malbim explique que les mots "Roé Kessilim", que nous avons traduits par "fréquenter les gens sots", peuvent aussi être traduits par "le berger des gens sots". C'est-à-dire qu'avec le temps, celui qui fréquente des sots devient carrément leur guide. Mais même s'il a l'impression d'être un chef, il ne domine finalement que des sots ; et il est donc, finalement, brisé.

Dans le même ordre d'idées, un célèbre proverbe dit : "**Mieux vaut être à la queue des lions qu'à la tête des renards**".

Tout ceci rappelle l'importance de s'éloigner d'un milieu néfaste même s'il est facile de s'y intégrer ; et de vouloir fréquenter des gens honnêtes, qui nous aideront à progresser, même lorsqu'il n'est pas facile d'être accepté parmi eux.



NÉVIIM

PROPHÈTES

La Haftara de cette semaine nous raconte plusieurs miracles accomplis par Élisha, le fidèle élève du prophète Élie.

Les sept Psoukim de la Haftara parlent d'un premier miracle accompli par Élisha.

? Lequel ?

À l'époque du roi Achaz et de sa femme impie Izébel (qui s'était détournée de la Torah et servait le culte de Baal), Izébel a fait tuer **tous les prophètes d'Hachem**.

L'intendant du palais d'Achaz s'appelait 'Ovadia. C'était un prophète d'Hachem et un grand Tsadik. Au péril de sa vie, 'Ovadia a caché cent prophètes dans des cavernes. Chaque jour, il leur amenait du pain, de l'eau, et de l'huile pour s'éclairer. Il payait cela avec son propre argent.

Lorsque 'Ovadia a épuisé son argent, il en a emprunté au roi Achaz, et au fils de celui-ci, Yéoram.

Yéoram a exigé, en échange de l'argent qu'il prêtait, du Ribbit (des intérêts), malgré l'interdiction de la Torah d'en demander.

Face au danger pour la vie des prophètes, 'Ovadia a quand même accepté le prêt. Mais finalement, lorsqu'il a quitté ce monde, une grande somme du prêt n'était pas encore remboursée.

Yéoram s'est donc présenté au domicile d'Ovadia, et a exigé que les deux fils de ce dernier deviennent ses esclaves, pour payer la dette de leur père.

C'est sur ces faits que commence notre Haftara :

La femme d'Ovadia s'est présentée chez Élisha. Le Midrach dit qu'elle est allée sur la tombe de son mari, et l'a supplié de lui venir en aide ; et que son mari lui est apparu, et lui a demandé d'aller chez Élisha et de lui raconter son histoire.

Élisha a demandé à la femme d'Ovadia ce qu'elle possédait à la maison. Elle a répondu qu'il lui restait un fond d'huile, que son mari utilisait pour aider les prophètes à s'éclairer.

Élisha lui a dit :

"Cette huile, qui a servi à faire du bien, sera la source du miracle.

Demande à tes enfants d'apporter un maximum d'ustensiles, qu'ils peuvent emprunter de tous les voisins. Et lorsque la maison sera pleine d'ustensiles, ferme la porte sur toi et tes enfants, mets-toi dans un coin de la maison, et surtout ne bouge pas ; car l'endroit où tu auras choisi de te mettre avec la cruche d'huile (que tu vas pencher vers les ustensiles) deviendra une source dont jaillira beaucoup d'huile.

Pour que le miracle ait lieu, il ne faut pas se déplacer avec

la cruche vers les ustensiles pour y mettre de l'huile. Il faut rester sur place, avec la cruche baissée vers le bas ; et tes enfants devront t'apporter les ustensiles à remplir, l'un après l'autre.

Dès que l'huile aura coulé vers un ustensile et l'aura rempli, il faudra mettre un autre ustensile vide sous la cruche, pour qu'il se remplisse aussi d'huile."

Une très grande quantité d'ustensiles a donc été remplie d'huile ce jour-là. Mais il semble que cette huile ne suffisait pas à payer les dettes.

C'est pourquoi nos Sages disent qu'un **deuxième miracle a eu lieu : le prix de l'huile a énormément augmenté.**

Sous le conseil d'Elisha, la femme d'Ovadia a vendu l'huile qu'elle avait obtenue.

Élisha lui a dit : "Avec cet argent, tu auras de quoi payer les dettes de ton mari, et il te restera, pour toi et tes enfants, de quoi vivre jusqu'à la fin de tes jours."

Nos Sages nous disent que l'argent que la femme d'Ovadia a obtenu, et avec lequel elle a vécu jusqu'à la fin de sa vie, continue à nourrir ses descendants jusqu'à ce jour. Il y a donc, quelque part dans le monde, des descendants d'Ovadia qui continuent à vivre dans la richesse, grâce au miracle réalisé par Élisha avec l'huile.

Le rapport entre la Paracha de Vayéra et le début de sa Haftara est donc le suivant :

- la Paracha de Vayéra parle de l'accueil généreux que notre père Avraham prodiguait à ses invités ;

- et la Haftara mentionne 'Ovadia qui recevait, lui aussi, en quelque sorte, des invités, puisqu'il a nourri les cent prophètes (il ne pouvait cependant pas les accueillir chez lui, puisqu'il fallait les cacher ; et il leur a donc amené de la nourriture dans leur cachette).

La suite de la Haftara, qui est encore plus en rapport avec la Paracha, concerne la promesse qu'Elisha a fait à une femme de la ville de Chounam qui l'a accueilli chez lui et qui n'avait pas d'enfants. Il lui a dit : **"L'an prochain, tu auras un enfant !"** Et effectivement, elle a eu un enfant, et la Haftara continue en racontant l'histoire de ce dernier.

Cet enfant est devenu, par la suite, le prophète Habakouk.



HISTOIRE

C'était le dernier jour de vie du Rav Tsvi Elimélekh de Dinov, l'auteur du célèbre livre *Bné Issakhar...*

Le Rav était allongé dans son lit, et autour de lui se trouvaient ses élèves les plus proches, qui lisaient des Tehilim avec ferveur.

La frayeur de voir leur Rav bien-aimé les quitter se voyait sur leur visage.

A un moment, malgré sa faiblesse, le Rav a demandé que ses élèves sortent de la pièce, et que seul son fils reste près de lui.

Les élèves sont sortis, et le Rav a demandé à son fils de faire entrer Rabbi Chmouel, le vendeur de tissus, qui se trouvait dans la pièce attenante.

Lorsque Rabbi Chmouel est rentré, le Rav lui a demandé avec douceur : "Que veux-tu, mon fils ?"

Rabbi Chmouel a dit : "Je ne sais pas quoi faire. J'ai acheté un grand stock de laine, et le prix de la laine s'est brusquement effondré. Je ne sais pas si je dois me dépêcher de la vendre, au risque que le prix tombe encore plus bas ?"

Le Rav a souri et a répondu : "Non, ne vends pas. Patiente jusqu'à l'été. Le prix de la laine augmentera alors plus que

d'habitude, et tu pourras vendre ton stock très cher."

Rabbi Chmouel est sorti de la chambre et, quelques minutes plus tard, Rav Tsvi Elimélekh a quitté ce monde...

Le fait que le Rav Tsvi Elimélekh ait parlé en secret à Rabbi Chmouel a impressionné tous les 'Hassidim, qui se sont dits que Rabbi Chmouel était probablement un Tsadik caché...

En entendant ces rumeurs, le fils de Rabbi Tsvi Elimélekh a souri, et a dit aux 'Hassidim :

"Je vois que malgré la proximité que vous aviez avec mon père, vous ne le connaissiez pas vraiment..."

Dans l'échange qu'il a eu avec Rabbi Chmouel, il n'y a eu ni révélation de secrets, ni d'autres choses mystérieuses que vous supposez.

Il y a eu une énorme Ahavat Israël, un énorme amour de son prochain.

Mon père, Zikhrono Livrakha, a ressenti profondément tous les soucis qu'un juif pouvait avoir dans sa vie quotidienne. Et il a souhaité donner un bon conseil à l'un de ses élèves avant de quitter ce monde..."

Cette semaine, où nous voyons, dans la Paracha de Vayéra, le 'Hessed (la bonté) extraordinaire d'Avraham Avinou, cette histoire nous bouleverse particulièrement.

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

La Torah nous enseigne : "N'insulte pas un sourd, et ne place pas d'embûche sur le chemin d'un aveugle". (Séfer Vayikra, Kédochim 19 :14)



LE CAS DE LA SEMAINE

Chimon tient involontairement une parole malveillante sur un camarade. Il est très ennuyé, surtout que ça ne lui arrive jamais. "C'est beaucoup plus grave dans mon cas, plutôt que pour quelqu'un qui a l'habitude du Lachon Hara", pense-t-il.

QUESTION

Chimon a-t-il raison de penser qu'il est plus grave de faire du Lachon Hara une fois plutôt que plusieurs fois ?



Réponse

Chimon se trompe. Bien que chaque parole de Lachon Hara soit grave, nos Sages qualifient celui qui tient des propos médisants de façon régulière de Baal Lachon Hara, littéralement maître en médisance. Or cette faute est bien plus grave que le Lachon Hara proféré occasionnellement, tout autant que la peine encourue.

Question

Moché est en route pour le travail mais un contretemps l'a sérieusement mis en retard. Il essaye donc de rouler le plus vite possible.

Arrivé à un feu de circulation, au moment où il doit passer, le feu passe au rouge et Moché s'engage quand même sur la voie, en espérant que tout se passera bien. Mais malheureusement, un taxi démarre à l'instant même où le feu devient vert et Moché le percute de plein fouet. Grâce à D.ieu, il n'y a pas de blessé mais le taxi est fortement accidenté et totalement inutilisable.

Moché s'excuse du fond du cœur et, bien évidemment, s'engage à lui rembourser dans les plus brefs délais tous les dommages causés à la voiture. Le chauffeur de taxi envoie la voiture au garage et, après que toutes les réparations soient finies, il adresse la facture à Moché. Il ajoute en bas de la page qu'étant donné que la réparation a pris trois jours, il n'a pas pu

travailler pendant ce temps et demande à Moché de lui rembourser aussi cette perte.



Quand Moché lit cela, il prend tout de suite le combiné et téléphone au taxi, en lui expliquant que bien qu'il doit rembourser les dommages qu'il a directement causés, il ne doit pas rembourser le travail qu'il a perdu par l'absence de sa voiture car c'est un dommage indirect ; comme nous le savons, la Torah n'oblige pas l'homme à rembourser un dommage causé de façon indirecte (Baba Kama 55b "Amar Rabbi Yéochoua Arbaa Dévarim").

[Il convient de préciser qu'au niveau juridique seulement, un homme n'est pas responsable d'un dommage causé indirectement, mais vis-à-vis de D.ieu, il en est toujours responsable.]

GUEMARA



Moché doit-il rembourser au chauffeur de taxi les jours de travail qu'il a perdus ?

A toi !



- Baba Kama 83b Michna.
- Tossefot Guittin 42b "Véchor Eino Méchalèm Ela Nézèk".
- Choul'han Aroukh 'Hochen Michpat chapitre 307 alinéa 6.

RÉPONSE

Dans le cas où le chauffeur de taxi aurait été lui-même blessé et que cela lui avait fait perdre du temps de travail, il est clair que Moché aurait dû lui rembourser les jours de travail perdus, comme mentionné explicitement dans la Michna (Baba Kama 83b). Cependant, dans notre cas où la perte de travail est due à la perte de son moyen de subsistance mais non à un dommage corporel, Tossefot ramène une discussion entre les commentateurs qui traite de cette question : selon les 'Hakhmé Tsarfat (littéralement "les Sages de France"), l'obligation de dédommager la victime pour le travail qu'il a perdu n'est que s'il a perdu son travail à cause d'une blessure, mais si c'est à cause du fait que sa vache a été endommagée, il en est exempt. Par contre, selon Ra"h, même dans ce cas-là, il devra lui rembourser les jours de travail qu'il a perdus. Il semblerait donc qu'il en sera de même dans notre cas, et selon les 'Hakhmé Tsarfat, Moché est exempt de rembourser ; par contre, selon Ra"h, il en est obligé. Le Choul'han Aroukh cite les deux avis et le Rama tranche comme le premier avis.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com